

L'hon. M. Monteith: Monsieur le président, hier soir, le ministre des Finances et le secrétaire d'État ont exposé, dans ses grandes lignes, la teneur de la présente résolution, ainsi que l'objet du bill dont nous serons saisis à la fin du débat sur la résolution elle-même. A mon sens, l'objet du bill constitue probablement, dans le domaine des relations fédérales-provinciales, une mesure aussi importante que toute autre adoptée à la Chambre depuis bien des années. Comme on l'a annoncé, cette résolution et le bill qui suivra sont le fruit de pourparlers avec les provinces lors d'une réunion en octobre dernier entre le ministre des Finances et ses homologues provinciaux. D'importants changements ont alors été proposés aux provinces, et le ministre des Finances en a parlé dans les termes suivants:

● (2.10 p.m.)

On y a proposé d'importantes modifications dans les domaines suivants: l'occupation et le partage du domaine fiscal; les accords sur les paiements de péréquation des revenus provinciaux; l'aide financière fédérale en matière d'éducation postsecondaire; une nouvelle forme d'allocation fédérale aux provinces pour financer les programmes établis à frais partagés dans les domaines de la santé et du bien-être social; enfin, un nouveau programme fédéral de formation professionnelle des adultes destiné à remplacer les accords sur la formation technique et professionnelle des adultes qui expient le 31 mars de l'année en cours.

Le ministre des Finances a dit avoir soumis certains principes au comité du régime fiscal dont les conclusions ont été présentées subsequmment au cours des réunions fédérales-provinciales des ministres des Finances. Six principes environ ont été établis pour guider les délibérations du comité. Le ministre a également déclaré que le gouvernement soutenait.

«qu'aussi longtemps que les gouvernements provinciaux ne manquaient pas de domaines fiscaux et que les recettes provinciales étaient équitablement uniformisées, il revenait aux provinces de prélever leurs propres impôts pour financer leurs programmes.

C'est assurément une déclaration très importante que je ne saurais contester mais j'aimerais réserver jugement jusqu'à ce que je voie le bill. Hier soir, le ministre a laissé entendre que lorsque nous serons saisis du bill, il nous informera exactement du gain ou de la perte nette des provinces en vertu des nouvelles dispositions. Il a également déclaré:

Au lieu de choisir certains impôts à des taux donnés ou normaux, et d'égaliser leur rendement au niveau des deux provinces les mieux nanties, la formule proposée tiendra compte de tous les revenus provinciaux, aux taux provinciaux moyens, et portera le produit des revenus dans toutes les provinces au niveau national moyen.

[M. le président.]

Reste à voir ce que cela donnera exactement en argent. Mais je dois convenir que c'est un principe très important.

Hier soir, le ministre des Finances et le secrétaire d'État ont versé certains tableaux au compte rendu. Je n'ai pas eu le temps de les analyser, mais ils nous seront certes utiles lorsque nous examinerons le bill en détail.

Selon le ministre des Finances, le gouvernement fédéral se propose maintenant d'appliquer la stabilisation à toutes les recettes provinciales et envisage de supprimer la limite de cinq ans appliquée tant à la stabilisation qu'à la péréquation. La stabilisation sera assurée de manière continue, en tant que protection fournie aux provinces contre toute baisse importante de recettes. Je me demande si ces ententes resteront indéfiniment en vigueur, ou dans quelle mesure elles seront sujettes à désistement par l'une ou l'autre des parties intéressées. Si ces arrangements doivent s'appliquer au-delà de la limite de cinq ans, quelle sera la durée de leur prolongation?

M. Prittie: Jusqu'au prochain changement de gouvernement.

L'hon. M. Monteith: Je puis assurer au député d'Essex-Est qu'il ne sera pas ici lors de la prochaine discussion sur ce sujet, car il est fort peu probable qu'on le réalise dans la ville de l'automobile, où il habite. Le secrétaire d'État a parlé hier des paiements de redressement en matière d'éducation postsecondaire. Il a donné quelques détails sur leur emploi. Puis, il a fait la déclaration suivante:

Monsieur le président, inutile pour moi d'essayer de convaincre la Chambre de l'importance vitale de cette question pour l'avenir de notre pays et les complications inhérentes au règlement de ce problème.

J'admets pleinement l'importance primordiale de ce problème. Je voudrais signaler que les idées exprimées hier soir par le secrétaire d'État ne sont que le prolongement naturel des programmes du gouvernement auxquels j'ai eu l'honneur d'être associé. Ce problème est très complexe et l'on doit étudier les tableaux du hansom avant de se faire une opinion bien arrêtée. Je puis seulement proposer que nous attendions de voir ce projet de loi. J'espère qu'on nous donnera le temps de l'étudier avant de le discuter. A mon avis, ce problème sera, pour la Chambre, l'un des plus importants de cette session, et j'espère qu'on nous donnera assez de temps pour en examiner la teneur.